

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 424)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 894

présenté par
M. Guerini, rapporteur

ARTICLE 29

À l'alinéa 15, après la dernière occurrence du mot :

« des »,

insérer les mots :

« établissements et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.